



Profitez des appels illimités ce week-end

Tapez vite **887*1*7#** ou **887*6*17#**

0F/min sur tous vos appels vers TOGO TELECOM toute la journée du **samedi** et **dimanche**.

Coût de souscription : 500F

RDV la semaine prochaine pour d'autres surprises !

Offre réservée aux clients illico

Infos : 112

N°692

du 21
MARS 2014



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P7 Par l'offre d'un groupe électrogène de 110KVA au CHU Sylvanus Olympio

La CEET soutient les malades souffrant de l'insuffisance rénale

P3 Face aux énormes difficultés des ménages togolais

Une politique nationale d'alimentation scolaire intégrée pour la réussite à l'école

P4 Panier de la ménagère à Lomé
Noix de coco sec et gombos frais provoquent une hausse des prix en février



Des élèves togolais bénéficiant des repas scolaires

P4 Réalisation du projet AEP par l'UE
La ville d'Anié enfin soulagée des pénuries d'eau du passé

P3 A défaut d'un tribunal de commerce autonome au Togo
Les chambres commerciales se renforcent pour mieux traiter les contentieux

P4 Aux fins de l'augmentation du taux de pénétration dans le mobile
Un nouveau régime juridique s'applique aux activités de communications électroniques

moovlove
Nos offres pour emballer vos coeurs !

BlackBerry 9220 95 000 F CFA
2 mois d'abonnement BlackBerry offert

Alcatel OT 132 8 900 F CFA
1 kit de connexion

Alcatel OT 232 9 500 F CFA
1 kit de connexion

Alcatel OT 2170 10 000 F CFA
1 kit de connexion

HUAWEI G1101 4 500 F CFA
1 kit de connexion

HUAWEI G3621L (Double SIM) 11 900 F CFA
5 000 F de crédit offert vers Moov

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

no limit
etisalat

PA-LUNION
www.pa-lunion.com

A défaut d'un tribunal de commerce autonome au Togo

Les chambres commerciales se renforcent pour mieux traiter les contentieux

Late Pater

Au Togo, la justice est organisée par l'ordonnance n°78-35 du 7 septembre 1978 portant organisation judiciaire. L'article 1^{er} a institué au niveau des tribunaux de première instance et des cours d'appel des chambres commerciales chargées de traiter le contentieux commercial. Dans le cadre du Programme national de modernisation de la justice, lancé en 2005, il a été élaboré un projet de loi de révision de cette ordonnance. La nouvelle organisation judiciaire n'a pas opté pour un tribunal de commerce autonome ; l'option des chambres commerciales est donc maintenue. Or, dans tous les pays, le tribunal de commerce est plus qu'utile dans le monde des affaires en ce que les juges sont concentrés sur la matière commerciale, et non dispersés dans toutes les branches du droit. Officiellement, on parle d'une « stratégie des ressources en présence ». On se plaît à dire que cette option ne nuit en rien à la qualité des décisions qui sont rendues et que le droit OHADA n'impose pas à l'Etat partie la création d'un tribunal de commerce autonome pour appliquer le droit des affaires. Plus est, on s'applaudit que la nouveauté est la multiplication des chambres commerciales lorsque le contentieux en présence le requiert et la spécialisation des magistrats et greffiers.

Qu'à cela ne tienne, vu de l'extérieur, un tribunal de commerce autonome est un repère incitatif pour les investissements. Selon Doing Business, il faut 40 procédures, 588 jours et débours 47,5% de la valeur des réclamations pour résoudre tout litige d'ordre commercial. Il n'existe pas de tribunaux de petites créances au Togo, ce qui tend à être défavorable aux entrepreneurs, en particulier les femmes qui souvent sont à la tête de petites ou micro entreprises et qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour recourir au système judiciaire, notamment en raison du coût élevé de la résolution d'un litige commercial dans ce pays. L'inquiétude est revenue, le 7 mars 2014, à l'occasion de la réunion de haut niveau tenue à Lomé entre le Gouvernement togolais et la Banque mondiale, en vue d'améliorer le classement du pays au Doing Business 2015.

Le même constat n'a pas échappé au ministre de la Justice, Koffi Esaw, au moment de lancer, le 18 mars 2014, le projet de renforcement de capacités des chambres commerciales du tribunal de première instance et de la cour d'appel de Lomé : « nos juridictions commerciales sont à l'étape embryonnaire ; elles s'affichent sous la forme de simples chambres commerciales mises en place auprès du tribunal de première instance de première classe et de la cour d'appel de Lomé. Il n'y a donc pas encore jusqu'alors, en première instance, des tribunaux de commerce proprement dits, ni des



Koffi Esaw, Ministre de la Justice

juges spécialisés en la matière ». Et d'ajouter que le projet « ne pouvait pas mieux survenir dans un contexte où, devant l'évolution du monde des affaires et la croissance constante des contentieux en matière commerciale, il importait désormais d'avoir sur le terrain des acteurs bien formés et bien outillés, de même que des structures bien équipées pour relever le défi de la promotion de ce droit et sa mise en œuvre idoine ». Aujourd'hui, le projet de renforcement des capacités, validé en décembre 2013 par le Conseil d'administration de Investment Climate Facility for Africa – en français Fonds pour le climat des investissements en Afrique, le

partenaire technique et financiers – se fixe trois objectifs : réduire de manière significative le temps de traitement du contentieux commercial ; atteindre un taux annuel de 70% d'affaires jugées sur les affaires enrôlées au cours d'une année en première instance et en appel ; améliorer le climat des affaires et susciter l'attraction des opérateurs économiques. A la fin, on devra avoir 18 magistrats et 12 greffiers spécialisés, 50 magistrats, 50 greffiers et 20 avocats, huissiers et notaires formés en droit commercial, 100% des dossiers des archives des greffes commerciaux numérisés et accessibles, 3 chambres

commerciales parfaitement et totalement opérationnelles, etc.

Trois volets sous-tendent cette ambition, à savoir l'acquisition des équipements informatiques ; l'installation et le développement des applications et logiciels pour la gestion informatisée des dossiers ainsi que les formations ; et surtout la spécialisation des magistrats et greffiers en matière commerciale. Tout ceci devra coûter 1,750 milliard de francs Cfa, dont 700 millions de francs Cfa au titre de la contrepartie togolaise. Et ce, sur une période de 21 mois.

En rappel, le projet vient en appui à d'autres avancées : opérationnalisation de la cour d'arbitrage pour un règlement alternatif des différends par des procédures simplifiées et rapides pour les investisseurs ; adoption du nouveau code des investissements plus attractif par des exonérations fiscales et douanières ; opérationnalisation du guichet unique de formalités des entreprises qui a rationalisé les procédures et réduit les coûts afférents à la création d'entreprises ; installation en cours du guichet unique du commerce extérieur pour faciliter les formalités de dédouanement.

Face aux énormes difficultés des ménages togolais

Une politique nationale d'alimentation scolaire intégrée pour la réussite à l'école

Les chiffres sont parlants : environ la moitié des ménages togolais (49,5%) a des difficultés à subvenir à ses besoins alimentaires. La situation de vulnérabilité dans laquelle vivent certaines familles togolaises n'est pas sans effet sur l'éducation des enfants, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Dans ces conditions, en plus de la gratuité des frais de scolarité dans le préscolaire et le primaire publics, lancée en 2008 et renforcée par la distribution de manuels scolaires et de matériels didactiques, des initiatives méritent d'être soutenues. Aussi le Plan sectoriel de l'éducation, révisé en décembre 2013 pour la période 2014-2025, inscrit-il l'alimentation scolaire intégrée comme un levier de stimulation de la demande scolaire et du maintien des élèves à l'école. Et l'opération de fourniture de repas scolaires, exécutée dans le cadre du Projet de développement communautaire (PDC) a été une réponse efficace à la situation de précarité causée par les inondations de 2007 et 2008, avec un impact positif sur la fréquentation scolaire.

A ce jour, cette intervention soutenue par la Banque mondiale couvre 252 écoles du préscolaire et du primaire. Avec à la gratuité des frais de scolarité, elle a permis au Togo d'atteindre un taux brut de scolarisation de 112%, un taux net de scolarisation de 86% et un taux d'assiduité de 89% pour le compte de l'année scolaire 2011-2012. En



Des élèves togolais bénéficiant des repas scolaires (Photo Banque Mondiale)

soutien à cette dynamique, un plan d'actions du projet de développement, signé le 16 octobre 2012, retient la mise en place d'un cadre normatif devant permettre de mobiliser les partenaires et soutenir durablement l'alimentation scolaire basée sur les produits locaux. Officiellement, il se dit que la dynamique autour du programme d'alimentation scolaire peut contribuer à la création d'emplois et à l'amélioration des revenus, au renforcement de la mobilisation

communautaire, à l'augmentation des rendements, à l'accroissement et à la valorisation des productions locales, notamment la diversification, la transformation et la commercialisation des denrées agricoles. Ainsi, le Plan sectoriel de l'éducation révisé se propose de porter le taux de couverture en nombre de bénéficiaires de repas scolaires d'environ 4% en 2013 à 5%, 10%, 15% et 20% respectivement en 2014, 2015, 2016 et 2017.

VERBATIM Par Eric J.

La honte à l'Anc

Le parti de Jean-Pierre Fabre qui, après les élections législatives du 25 juillet 2013 est arrivé en seconde position derrière l'Union pour la République, Unir, se porte mal. L'Alliance Nationale pour le Changement, Anc, est aujourd'hui la cible de nombreuses critiques venant aussi bien de ses amis de l'opposition que du parti au pouvoir. Pire, ce sont ses propres ouailles qui froufroutent à voix basse.

Tout est parti de la révélation faite par la presse sur les millions versés par l'Etat togolais sur les comptes des dirigeants de l'Anc, ex-députés de l'Ufc, ayant été exclus de l'Assemblée Nationale, à l'insu des militants. En effet, suite à la condamnation du Togo pour violation de certains droits des exclus par la Cour de justice de la Cedeao, des amendes ont été flanquées à l'Etat au rang desquelles le versement de trois millions de francs Cfa à chacun des neuf députés. Au lendemain de ces sanctions, le leader de l'Anc a déclaré publiquement n'être pas intéressé par des réparations pécuniaires. Il a affirmé que si l'on venait à lui remettre cette somme, il se contenterait d'un franc symbolique. Ainsi, lorsque ces sous ont été versés sur leur compte, aucun d'eux n'a rendu compte aux militants et sympathisants.

L'autre critique portée aux dirigeants de ce parti est le comportement anti-démocratique auquel s'affichent certains cadres et militants de ce parti. Après le passage du secrétaire général de l'Ufc, M. Koumougou, sur Radio Kanal FM, le journaliste Sas Gawou a été menacé de mort par des voix anonymes. Aussi, le leader du Parti pour la rédemption et le renouveau, Nicolas Lawson a-t-il été pris à parti par des individus mécontents des propos non partisans des idéaux de l'Anc. Il a fallu l'intervention des forces de l'ordre pour que le pire n'arrive pas.

Face à ces comportements anti-démocratiques condamnés par toute la classe politique et la presse, aucune réaction n'est venue de la part de l'Anc. Pire, les dirigeants soutiennent même qu'ils sont contents que des citoyens aient manifesté spontanément leur mécontentement. « C'est juste se dérober de la question essentielle des violences » diront certains observateurs.

Un proverbe Bassar dit que : « Même si la honte ne tue pas, néanmoins elle tord le cou. » La situation dans laquelle se trouve aujourd'hui l'Alliance nationale pour le changement, Anc, est une honte pour un parti qui prône la démocratie pour tous dans la transparence et l'équité et dont les tenants acceptent la violence sous toutes ses formes.

en place d'infrastructures et d'équipements de base, à l'acquisition des aliments et de l'énergie pour la cuisson ainsi qu'à la couverture des besoins en main-d'œuvre. Pour 2014, le montant du milliard de francs Cfa pourra couvrir les besoins pour atteindre les 5% de bénéficiaires. Pour les prochaines années, il sera nécessaire de maintenir la dynamique et mobiliser 1,630 milliard de francs Cfa en 2015, 2,760 milliards de francs Cfa en 2016 et 4,200 milliards de francs Cfa en 2017.

Au demeurant, les principaux défis liés à la mise en œuvre de la politique nationale d'alimentation scolaire restent (i) la mise en place des organes de pilotage et de gestion aux niveaux central et déconcentré, (ii) l'organisation et l'institutionnalisation des fora sur l'alimentation scolaire pour une plus grande mobilisation des partenaires au développement, (iii) le renforcement des capacités des acteurs sur les chaînes d'approvisionnement des vivres et le mécanisme de suivi-évaluation, (iv) la formulation et l'opérationnalisation du programme d'alimentation scolaire assorti d'un plan d'actions budgétisé, (v) la réalisation de la cartographie des organisations de producteurs et transformateurs de produits agricoles alimentaires, (vi) et l'élaboration des guides de ciblage des bénéficiaires ainsi que des instruments de gestion.

Panier de la ménagère à Lomé Noix de coco sec et gombos frais provoquent une hausse des prix en février

Jean Afolabi

Le niveau général des prix à la consommation a connu une hausse de 1,1% en février 2014, après une stabilité enregistrée le mois précédent. La direction générale de la Statistique et de la comptabilité nationale attribue cette hausse du niveau général des prix au cours de ce mois conjointement à la progression des prix des fonctions de consommation «Produits



alimentaires et boissons non alcoolisées» (+1,8%), «Transports» (+2,9%), «Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles» (+1,0%) et «Biens et services divers» (+1,3%).

S'agissant de la fonction de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées», son augmentation est liée aux postes «Céréales non transformées» (+4,0%), «Poissons et autres produits séchés ou fumés» (+2,9%), «Tubercules et plantain» (+7,5%), «Huiles» (+3,5%), «Légumes secs et oléagineux» (+4,4%), «Autres produits frais de mer ou de fleuve» (+10,2%) et «Fruits secs et noix» (+19,8%). Parallèlement, les postes «Autres fruits frais», «Autres matières grasses», «Poissons frais» et «Sucre» ont enregistré respectivement une baisse de 8,9%, 16,5%, 1,5% et 2,6%.

La progression observée au niveau de la fonction de consommation «Transports» est la conséquence directe de la revue à la hausse des prix des carburants et du gaz opérée par le gouvernement à partir du 16 janvier 2014. Ainsi, le poste «Transport routier de passagers» a été affecté de +3,3%. Quant à la fonction «Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles», sa progression est due à la hausse des prix des postes «Gaz» (+8,0%) et «Carburants et lubrifiants» (+3,9%). Pour ce qui est de la fonction «Biens et services divers», les postes «Appareils et articles pour soins corporels» (+7,1%), «Salons de coiffure et instituts de soins et de beauté» (+3,2%) ont influencé sa hausse.

D'après les chiffres statistiques officiels, les produits qui ont eu une forte contribution à la hausse de l'indice sont : «Taxi-moto zémidjan» (+5,4%), «Maïs séché en grains crus vendu au grand bol» (+6,8%), «Gaz butane ou propane, 12 kg» (+8%), «Ilgname» (+8,3%), «Gombos frais» (+20,8%), «Doèvi fumé (Anchois)» (+7,9%), «Chinchard (Akpala) fumé» (+4,0%), «Essence 'SUPER' dans les stations-services administrés» (+4,6%), «Coiffure pour homme»

(+10,8%), «Huile végétale (Nioto)» (+5,1%), «Gas-oil ordinaire dans les stations-services administrés» (+3,7%), «Tomate ronde» (+5,5%), «Cure dents» (+15,7%), «Crabes frais (aglinvi moumou)» (+10,7%), «Gaz butane ou propane, 6 kg» (+8%) et «Noix de Coco sec» (+24,2%), «Course en taxi ville» (+2,1%).

A l'opposé, au rang des produits qui ont enregistré une baisse, on peut citer: «Jus de citron» (-11,3%);

«Viande de bœuf avec os au kg» (-1,4%), «Sucre raffiné en poudre» (-4,8%), «Noix de palme (Décou)» (-22,5%), «Feuille de haricot» (-38,0%), «Chinchard frais (akpala moumou)» (-3,1%) «Oignon frais rond» (-15,0%) et «Citrons» (-16,9%).

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a connu une hausse de 0,9% sous l'influence de la hausse des prix des fonctions «Transports», «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» et dans une moindre mesure «Biens et services divers». L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice "hors énergie, hors produits frais") a connu une hausse de 0,5% contre une hausse de 0,3% au mois de janvier 2014.

La nomenclature suivant l'état des produits révèle qu'en dehors de l'inflation sous-jacente, la hausse du niveau général des prix est concomitamment imputable à la progression de prix des produits frais et des produits de l'énergie respectivement de 2,8% et de 2,7%. Selon la durabilité, cette progression du niveau général des prix s'explique particulièrement par la hausse des prix des produits non durables (+1,5%) et des services (+1,1%). S'agissant des secteurs de production, tous les secteurs ont enregistré une hausse : secondaire (+0,9%), tertiaire (+1,1%) et primaire (2,9%). Suivant la provenance, l'augmentation du niveau général des prix est l'effet conjugué de la hausse des prix des produits locaux (+1,2%) et des produits importés (+1,0%).

Le niveau des prix du mois de février 2014, comparé à celui du mois de novembre 2013 (évolution trimestrielle) a connu également une hausse (+0,8%) en liaison surtout avec la progression des prix des produits de la fonction de consommation «Transports» (+4,2%) et des prix de la fonction de consommation «Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles» (+2,8%). Pour ce qui est des nomenclatures secondaires, cette variation trimestrielle s'explique au niveau de l'état des produits, par

l'énergie (+5,9%) et les «Produits hors énergie et hors produits frais» (+0,7%). Pour ce qui est de la durabilité des produits, cette progression provient essentiellement de la hausse respective des prix des «Services» (+1,4%) et des produits non durables (+0,8%). S'agissant de la provenance, la hausse est due à la variation des prix des produits importés (+1,8%) et des produits locaux (+0,3%).

Par rapport à février 2013

(glissement annuel), le niveau général des prix a enregistré une baisse de 0,6%, due à la baisse des prix des produits de la fonction de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-7,1%). En ce qui concerne les nomenclatures secondaires, cette baisse annuelle s'explique au niveau des secteurs de production par la régression des prix du secteur primaire (-8,0%). S'agissant de la provenance, cette baisse est l'effet du recul de 1,4% des prix des produits locaux. Quant à la durabilité, cette baisse provient de la régression de 1,7% des prix des produits non durables. Concernant l'état des produits, cette baisse est l'effet de la régression de 8,0% des prix des produits frais.

Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois s'est établi à 1,0% contre 1,3% en janvier 2014. En octobre 2013, ce taux était de 2,0% dans la zone UEMOA contre 2,2% en septembre 2013.

Réalisation du projet AEP par l'UE

La ville d'Anié enfin soulagée des pénuries d'eau du passé

Sans autre choix que celui d'utiliser de l'eau en provenance d'étangs sales ou de rivières polluées, certaines populations passent parfois des heures dans la journée à transporter de l'eau entre leur habitation et les sources d'eau plutôt que de s'occuper des travaux quotidiens ou d'aller à l'école. L'absence d'eau potable est responsable de maladies pourtant évitables comme la diarrhée, le choléra, la tuberculose et d'autres maladies liées à la qualité de l'eau. C'est dans cette logique que l'Union européenne inaugure et remet officiellement, ce vendredi, des installations du service d'approvisionnement en eau potable de la ville d'Anié.

Le projet d'alimentation en eau potable (AEP) de la ville d'Anié d'un montant total de 1,89 million d'euros,

Aux fins de l'augmentation du taux de pénétration dans le mobile

Un nouveau régime juridique s'applique aux activités de communications électroniques

L'évolution rapide et la convergence des technologies qui caractérisent le secteur des communications électroniques ont conduit les autorités togolaises à réviser régulièrement son environnement législatif et réglementaire. Ainsi, au ministère des Postes et de l'économie numérique, on indique que la loi n°98-005 du 11 février 1998 sur les télécommunications a été remplacée le 17 décembre 2012 par la loi n°2012-003 sur les communications électroniques, elle-même modifiée l'année suivante par la loi n°2013-003. On reconnaît bien volontiers en cette dernière d'avoir profondément modifié les régimes applicables aux activités de communications électroniques au Togo et apporte des innovations permettant de favoriser la concurrence, de baisser les tarifs et d'augmenter le taux de pénétration dans le mobile et le haut débit. Pour sa mise en application effective, un décret a été pris en conseil des ministres le 6 mars dernier.

Entre autres modifications, on dénombre les régimes juridiques des activités de communications électroniques, les règles applicable en matière d'interconnexion et d'accès, l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité de régulation des communications électroniques et de la poste (Arcep), anciennement Autorité de réglementation des télécommunications et des postes (Art&P). Ou encore l'organisation de la gestion du spectre radioélectrique en créant un organisme dédié, l'Agence nationale du spectre des radiofréquences (Ansr). En ce qui concerne les régimes, on en distingue quatre : de la licence, de l'autorisation, de la déclaration et le régime libre.

Il est clair ici qu'une licence est



Gina Lawson, Ministre de l'Economie Numérique

une autorisation – octroyée par l'Etat – d'établir et d'exploiter un réseau ouvert au public ou de fournir des services ouverts au public. Le régime des autorisations s'applique aux réseaux indépendants de communications électroniques utilisant ou non des fréquences radioélectriques. Il n'implique pas les installations de l'Etat établies pour les besoins de la défense nationale et de la sécurité publique. Alors que les réseaux internes n'utilisant pas de fréquences radioélectriques et tout dispositif de communications électroniques utilisant uniquement des fréquences radioélectriques de faible puissance et de faible portée relèvent du régime libre. Tous ces régimes précisent, pour les licences, les conditions et procédures d'octroi, en distinguant la procédure d'appel à la concurrence et la procédure de gré à gré lorsque le nombre de licences attribuables n'est pas limité ; pour les autorisations, les conditions et procédures d'octroi ; pour les déclarations, les conditions et modalités ; et pour les services

libres, les règles applicables aux réseaux.

En matière d'interconnexion et d'accès, le nouveau cadre juridique prévoit désormais que les opérateurs soient soumis à une obligation de faire droit aux demandes raisonnables d'interconnexion et d'accès, y compris en matière d'itinérance nationale, de partage d'infrastructures et d'accès aux capacités de bande passante sur les câbles sous-marins ; à une obligation de publier annuellement un catalogue d'interconnexion et/ou d'accès approuvé par l'Autorité de régulation ; à une obligation de faire approuver par le Régulateur les conventions d'interconnexion et/ou d'accès conclues avec d'autres opérateurs ; et des obligations applicables aux conventions et catalogues d'interconnexion, et notamment l'orientation des tarifs vers les coûts. Officiellement, toutes ces mesures visent à adapter les pratiques nationales en la matière aux normes internationales.



Nicolás Berlanga-Martínez, le Chef de délégation de l'Union européenne au Togo

rêve lointain. «Les actions de développement ne peuvent pas oublier l'importance de soulager les besoins quotidiens des populations, principalement celles dans les milieux ruraux en dehors de la croissance et du développement», a déclaré Nicolás Berlanga-

Martínez, le Chef de délégation de l'Union européenne au Togo. «L'accès à l'eau, comme à l'alimentation ou à la santé primaire sont les expressions principales d'un Etat au service de ses citoyens», a-t-il poursuivi.

L'accès à l'eau est un droit humain fondamental, rappelle l'Union européenne. Aussi la politique européenne de développement encourage-t-elle la mise en place d'un cadre intégré de gestion des ressources en eau fondé sur trois priorités : l'accès universel à l'eau potable ; la création d'infrastructures dédiées à la gestion durable des cours d'eau et des eaux souterraines ; et la coordination d'une distribution équitable et appropriée de l'eau entre les différentes communautés.

FOOTBALL/NECROLOGIE

Les condoléances d'Améyi pour Wazo

Le président de la Fédération Togolaise de Football, Gabriel Améyi a réagi, mardi, à l'annonce du décès de Denké Kossi Wazo, ancien défenseur et capitaine de l'équipe nationale du Togo, survenu en fin de semaine dernière en France.

"C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Denké Kossi Wazo qui a servi le football togolais sur le terrain et en dehors. Le Togo retiendra de lui l'image d'un défenseur doté d'immenses qualités athlétiques et d'une vision du jeu hors norme, a indiqué Gabriel Améyi. Je souhaite présenter en mon nom, celui de tout le Bureau exécutif de la Fédération Togolaise de Football, nos plus sincères condoléances à sa famille ainsi qu'à ses amis et à ses proches. Que Dieu bénisse son âme et réconforte sa famille."

Joueur emblématique des Aiglons de Lomé et de l'équipe nationale du Togo, Denké Kossi Wazo (56 ans) a participé à la Coupe d'Afrique des Nations, Côte d'Ivoire 1984 et compte près de 70 sélections.



JEUX OLYMPIQUE 2016

Le CIO de retour à Rio pour la sixième réunion de sa commission de coordination

La sixième visite de la commission de coordination du Comité International Olympique (CIO) pour les Jeux de 2016 aura lieu cette semaine à Rio de Janeiro (19-21 mars).

Placée sous la conduite de sa présidente, Nawal El Moutawakel, vice-présidente du CIO et olympienne, la commission rencontrera les organisateurs des Jeux et leurs partenaires au sein des pouvoirs publics afin de prendre connaissance des derniers progrès

réalisés au niveau des préparatifs de la manifestation olympique. Durant son déplacement de trois jours, la commission doit également se rendre sur certains sites.

Cette première visite sur place depuis le succès des Jeux Olympiques d'hiver de 2014 à Sotchi marque le début d'une ère nouvelle pour Rio en tant que prochaine ville hôte des Jeux Olympiques. Durant les réunions qui auront lieu avec les organisateurs, la commission examinera plu-

sieurs secteurs clés des préparatifs, à savoir les services aux athlètes, les sports, les sites, l'hébergement, le transport, la planification des épreuves tests, l'héritage, l'éducation, le marketing, les services aux médias et les Jeux Paralympiques.

Rio 2016

Rio de Janeiro a été élue le 2 octobre 2009 ville hôte des Jeux de la XXXIe Olympiade lors de la 121e Session du CIO à Copen-

hague, Danemark. La ville a été élue au troisième tour de scrutin face à Chicago (États-Unis), Tokyo (Japon) et Madrid (Espagne). Rio l'a emporté au troisième tour avec 66 voix contre 31 pour Madrid, Chicago et Tokyo ayant été éliminées respectivement au premier et deuxième tours de scrutin. Vingt-huit sports seront inscrits au programme des Jeux Olympiques de 2016 à Rio, lesquels se dérouleront du 5 au 21 août 2016.

EUROPE/LIGUE DES CHAMPIONS

Le verdict des quarts sera connu aujourd'hui à Nyon

Les huit clubs qui disputeront les quarts de finale de l'UEFA Champions League ont rendez-vous aujourd'hui à midi (HEC) pour le tirage, qui se déroule au siège de l'UEFA à Nyon (Suisse).

Pour la deuxième saison d'affilée, l'Espagne fournit trois équipes. Allemagne et Angleterre en ont deux et le Paris-Saint-Germain sera le seul représentant français. Pour la première fois dans l'Histoire de l'UEFA Champions League, on retrouve les huit vainqueurs de groupes en quarts de finale.

La saison dernière, Paris a fait son retour en quarts pour la première fois depuis 18 ans. C'est cette saison au tour de l'Atlético de revenir après une longue absence. Le club espagnol n'a plus joué les quarts depuis 1996/97 alors que le FC Bayern München, tenant du titre, Dortmund, Paris et le Real étaient présents à ce stade l'année dernière.

Le tirage au sort de l'UEFA Champions League aura lieu à 12h00 HEC. Il sera dirigé par Gianni Infantino, secrétaire général de l'UEFA, et par Giorgio Marchetti, directeur de la division Compétitions, assistés par l'ambassadeur de la finale à Lisbonne, Luís Figo.

Les rencontres des quarts de fi-



nale seront déterminées par un tirage au sort ouvert. À ce stade de la compétition, il n'y a plus de têtes de série et les clubs d'une même association nationale peuvent être tirés au sort l'un contre l'autre. Les

quarts de finale se disputeront en matches aller et retour. Les matches aller auront lieu les mardi 1er et mercredi 2 avril, et les matches retour la semaine suivante, les mardi 8 et mercredi 9 avril.

Le tirage au sort des demi-finales aura lieu le 11 avril et les matches se dérouleront les 22, 23, 29 et 30 avril. La finale 2014 se tiendra le 24 mai à l'Estádio do Sport Lisboa e Benfica, à Lisbonne.

FOOTBALL/

Quatre pays rejoignent le programme Goal de la FIFA

Quatre pays sont en passe de s'ajouter à la liste des bénéficiaires du programme Goal de la FIFA, et ce après l'approbation des différentes demandes de soutien par la Commission de Développement de la FIFA. La séance de la commission, présidée par le vice-président de la FIFA Issa Hayatou en présence du président de la Commission d'Audit et de Conformité de la FIFA, Domenico Scala, a été ouverte le 19 mars à Zurich par le Président de la FIFA, Joseph S. Blatter.

Les nouveaux bénéficiaires du programme Goal sont donc les Îles Vierges britanniques (construction d'un centre technique), la Pologne (création d'un programme pédagogique national de football de base), le Portugal (centre technique/siège de la fédération) et l'Espagne (rénovation du siège de la fédération). Vingt-quatre autres projets Goal ont été approuvés par la Commission de Développement, portant ainsi le nombre total de projets soutenus à 668 répartis dans 202 associations membres depuis la mise en œuvre du programme en 1999.

La Commission de Développement a également confirmé la ré-approbation des projets Goal aux Îles Féroé, au Tadjikistan et en Australie, cette dernière utilisant des fonds pour la mise en œuvre d'un programme de développement novateur pour le football féminin junior. C'est la première fois qu'un projet Goal est exclusivement consacré au Football féminin.

FOOTBALL/

AS Roma: l'appel du pied de Totti à Drogba

Actuellement 2e de Serie A avec la Roma, Francesco Totti pense que Didier Drogba serait une bonne recrue pour le club lors du mercato d'été. Avec l'attaquant ivoirien en renfort, le capitaine romain estime son équipe capable de rivaliser avec la Juventus la saison prochaine.

Alors que le contrat de Didier Drogba avec Galatasaray va arriver à son terme à l'issue de la saison, l'international ivoirien n'a toujours pas signé de prolongation. Il pourrait même quitter le club stambouliote pour un nouveau défi. Longtemps annoncé proche de l'AS Roma au moment de son départ du Shanghai Shenhua, l'ancien joueur de Chelsea pourrait s'engager avec la formation italienne dès cet été. Une idée qui ne serait pas pour déplaire à Francesco Totti.

Dans un entretien accordé au quotidien romain Il Romanista, l'idole de la Roma, estime que l'Éléphant serait un renfort de poids en vue du titre la saison prochaine. "Nous avons besoin de trois nouvelles recrues pour la saison prochaine. Il nous faut un grand joueur dans chaque zone. Un en défense, un au milieu et un en attaque. Est-ce que Drogba pourrait être l'un d'eux ? Il pourrait venir à la Roma. Il est encore plus jeune que moi (rires), on y gagnerait à accueillir un joueur comme lui", a confié le capitaine de la Louve.

Autre argument pour tenter de faire venir Drogba dans la capitale, la présence de son compatriote Gervinho, de retour au premier plan cette saison après son départ d'Arsenal. Mais le Giallorosso de tempérer : "De toute façon, je ne suis pas responsable de la politique de recrutement du club et je ne l'ai jamais été. Je pense juste qu'avec trois bons renforts, la Roma peut remporter le Scudetto la saison prochaine." Réponse dès ce mercato.

moovSOS crédit
En panne de crédit ?
Composez *222#

Besoin de crédit en urgence ? Pas de panique.
 Envoyez simplement SOS 200 pour recevoir 200 F, SOS 500 pour 500 F ou encore SOS 1000 pour 1 000 F au 9898. Vous pouvez également taper *222# puis Ok et consulter le menu ou directement le code *222*MONTANT# pour recevoir directement le montant de votre choix.

Avec MoovSOS crédit, communiquez même quand vous n'avez plus de crédit!

no limit

EXCLUSIVITÉ MOOV

groupe etisalat

REPERES

Bonne décision, y aura-t-il un bon suivi ?

En vue de lutter contre la spéculation et de renforcer le bien-être social, le gouvernement togolais vient d'alléger de 75% les taxes de douanes des produits de première nécessité. Cette mesure touche notamment le sucre, l'huile, le lait, les pâtes alimentaires, les détergents, les savons de ménage et de toilette, les cahiers, la tomate concentrée, le beurre, etc. "Le gouvernement est conscient du bien-être de sa population togolaise et n'hésite pas dans la mesure du possible à prendre des mesures pour améliorer le bien-être de tous les Togolais", a indiqué mardi 18 mars, Mme Légzim Balouki, ministre du Commerce et de la Promotion du secteur privé. A en croire Mme Balouki, "l'autorité fera une descente sur le terrain pour veiller au respect de la mesure destinée à assurer que les prix desdits produits ne subissent plus ou ne font plus objet de spéculation". Cette décision vient donc apporter une bouffée d'oxygène au panier de la ménagère qui a failli subir des répercussions de la récente hausse des prix des produits pétroliers.

Les partis politiques doivent éduquer leurs partisans

La CPP est en colère contre l'agression dont a été victime le jeudi 13 mars dernier devant la radio de la nouvelle génération, Kanal FM, le leader du parti du Parti du renouveau et de la Rédemption, M. Nicolas Lawson. A fortiori les menaces dont sont victimes certains journalistes de cette radio. Des prédateurs de la liberté d'expression s'en sont pris à M. Lawson pour avoir critiqué un autre leader politique. Ce que ne comprend pas Francis Ekon qui dénonce dans un communiqué de presse rendu public hier : « Nous n'avons pas combattu le parti unique pour qu'il soit remplacé par la pensée unique ». a-t-il indiqué. Pour lui, « ces pratiques sont une insulte à la mémoire des martyrs du soulèvement du 05 Octobre ». La CPP rappelle que le soulèvement du 05 Octobre avait pour motivation le respect des droits de l'homme dans un Etat de droit qui garantit l'alternance apaisée au sommet de l'Etat. Et l'un de ses droits cardinaux est la liberté d'expression et d'opinion matérialisée par une presse libre à tous égards pour encore une fois marteler que « personne n'a le monopole du patriotisme et opposant ne veut pas dire démocrate. Le vœux de la CPP pour le peuple, c'est la démocratie ». Il appelle donc à la responsabilité et au respect des principes du jeu démocratique les formations souvent mises en cause dans les agressions à caractère politique notamment l'agression de Gilchrist Olympio à la plage, celle des militants de l'UFC au cours des manifestations du 27 avril, des militants du CST à adéwi et à Kara, des militants de la CPP à l'école des étoiles au cours des élections législatives, de Jean-Paul AGBO du journal Focus Info ; le saccage du siège de l'UFC à plusieurs reprises et la liste est longue. Car soutient M. Ekon Francis, « la saine alternance politique passe par le respect des opinions de l'autre ».

David contre Goliath ?

Suite aux allégations selon lesquelles il y aurait 43 personnes qui se retrouvent sur la liste des admis au concours de la police mais qui n'auraient pas composé, le ministre de la Sécurité avec à ses côtés, celui de la Fonction publique, a organisé ce mardi au ministère de la Sécurité à Lomé, une conférence de presse. En effet, le concours avait été organisé au mois de septembre 2013 et proclamé en janvier 2014. Les admissibles devaient passer à une visite médicale dans les deux centres de concours à savoir Lomé et Kara. A l'issue de la visite médicale, les résultats définitifs ont été proclamés, il y a de cela deux semaines (début mars). "Nous avons été surpris de lire dans certains journaux qu'il y a des candidats qui n'ont pas composé mais qui sont déclarés admis. Un 1er article, un 2e et un 3e. Nous nous sommes dit qu'il faudrait réagir pour situer l'opinion. C'est pour cela que nous avons organisé cette conférence de presse. Donc la liste des 43 candidats supposés n'avoir pas composé était sortie dans la presse", a déclaré Yark Damehane, ministre de la Sécurité et de la Protection civile. Pour expliquer ce malentendu, il y a une liste d'attente à l'issue du concours. "Et ceux qui devaient être proclamés admissibles, ont, à un moment donné, désisté au moment de la visite médicale. Dans les deux centres, il y a plus de 247 absents. Donc nous avons pris certains candidats qui étaient sur la liste d'attente pour faire la visite médicale", poursuit-il. Et de poursuivre : "Après la visite, nous sommes allés plus loin pour demander aux deux universités les relevés. Lorsque nous avons eu les relevés, il y a une non-conformité avec ce que les candidats ont déclaré. Il y en a qui ont opté pour le poste de commissaire mais n'avaient pas totalisé 180 crédits demandés. Ils ont été rétrogradés dans la classe des officiers de police parce qu'ils avaient au moins les 120 crédits. Il y avait une dizaine qui avait opté pour les officiers de police mais comme ils n'avaient pas les 120 crédits demandés, ils sont rétrogradés parmi les gardiens de la paix. Ces candidats ont rejoint leur centre depuis le vendredi 14 mars dernier". Voilà qui balaie du revers de la main la polémique sur des prétendus "réussites sans concourir" de 43 admis au concours de recrutement dans la police togolaise.

Gogoligo ne sait pas faire que rire

Ça y est ! L'artiste humoriste Gogoligo devient officiellement le gérant de la cantine de la radio Lomé. La cérémonie d'ouverture de la cantine "Radio Lomé -de Gloire en gloire" a eu lieu ce mardi 18 mars 2014 à Lomé. Plusieurs invités notamment : les responsables d'entreprises, les employés des sociétés, les professionnels des médias ont pris part à cette ouverture. Pour le nouveau gérant, Mawulikplimi Komi N'Tsuley alias Gogoligo : Je travaille depuis 2006 à la radio Lomé, mais j'ai décidé de gérer la cantine de la radio Lomé dont je suis devenu le nouveau gérant suite à un contrat. " Il a poursuivi que : " Désormais, tous ceux qui travaillent à la Btd, Tvt, Radio Lomé, Bceao etc...peuvent manger à l'aise sans souci chez nous. Les menus seront affichés à l'entrée pour satisfaire la clientèle. Chez Gogoligo, le client est roi ". La cantine de la radio Lomé, gérée par l'humoriste Gogoligo, ouvre de 6h à 17h.

Cinéma

Un film sur le génocide rwandais par un journaliste

20 ans après le génocide rwandais, un excellent documentaire vient d'être réalisé pour commémorer l'événement. Le documentaire 7 jours à Kigali, est réalisé par Medhi Bâ et Jérôme Frey. Le documentaire a reçu le Prix du Jury des Jeunes lors du festival du Film et Forum International sur les Droits Humains de Genève (du 7 au 16 mars dernier). Il raconte comment, en quelques jours, est né le troisième génocide du XXème siècle. A travers des témoignages de ceux qui l'ont vécu, et les faits historiques, 7 jours à Kigali raconte l'embrasement de la capitale rwandaise, après qu'un missile a

abattu l'avion du Président. En quelques heures les troupes d'élite gouvernementale et les miliciens interahamwe assassinent les principaux responsables de l'opposition ainsi que les personnalités susceptibles d'assurer l'intérim du pouvoir. Sur toutes les collines de Kigali, des barrages sont érigés pour trier la population entre Hutus et Tutsis. Les seconds sont systématiquement assassinés, jusqu'aux nouveau-nés. Le temps que les habitants de Kigali comprennent qu'un plan méticuleusement organisé vient d'être mis en oeuvre, il est déjà trop tard. Le piège s'est refermé. L'extermination des Tutsis vient de

débuter. Elle durera cent jours et entraînera la mort d'un million de personnes d'un bout à l'autre du Rwanda. Ce film, sera diffusé sur France 3 dans la programmation Docs Interdits, le vendredi 4 avril prochain à 23h10.

Mehdi Ba est journaliste indépendant français d'origine mauritanienne, basé à Dakar. Il a écrit de nombreux ouvrages dont deux sur le Rwanda. Le génocide rwandais est un phénomène qui l'intéresse particulièrement. Il a surtout écrit sur l'implication de la France officielle dans le génocide, une implication suivie du négationnisme du fait génocidaire.

Mehdi Ba est aussi auteur de 11



questions sur le 11 septembre, livre dans lequel il ouvre le débat et la discussion sur les faits du 11-Septembre en confrontant systématiquement les explications des autorités américaines avec les questionnements du Mouvement International pour la vérité sur le 11/9.

Festival

Le festival Filbleu commence ce matin

La 7ème édition du Festival Filbleu, ex-festival de littérature Plumes Francophones, ex-festival-ateliers Filbleu commence ce matin à Lomé par une série de rencontres littéraires dans les écoles avec les auteurs participants. Cette 7ème édition se décline sur le thème : "UN DEMI-SIECLE DE CINEMA ET DE LITTERATURE". La



Cyriaque Nossouglo

cérémonie d'ouverture aura lieu au siège de Filbleu ce soir à 17 heures. Fidèle à sa philosophie de questionnements sur la culture nationale, le festival Filbleu propose d'explorer et d'analyser l'évolution de ces deux genres depuis les indépendances jusqu'à nos jours.

Participent à cette édition plusieurs écrivains togolais vivant

à l'étranger et au Togo, ainsi que des étrangers dont le Gabonais Eric Joël Bekale, l'Ivoirien Josué Guébo, le Français Michel Cadence et le groupe Noliva, un orchestre de jazz togolais célèbre au Ghana. Les arts plastiques sont également présents à cette édition, à travers une exposition de l'artiste plasticien Laka dénommée "La déconstruction harmonique".

Littérature

Le Prix Ibsen décerné à Peter Handke

Le Prix International Ibsen a été attribué, jeudi 20 mars, à l'écrivain autrichien Peter Handke. Créé en 2007 par le gouvernement norvégien pour récompenser " un individu, une institution ou une organisation qui a apporté une nouvelle dimension dans le domaine de l'art dramatique ou du théâtre ", décerné tous les deux ans depuis 2010, richement doté (2,5 millions de couronnes norvégiennes, soit 300 000 euros environ), ce prix a eu comme premier lauréat Peter Brook. Ariane Mnouchkine lui a succédé, en 2009, puis Jon Fosse, en 2010, et Heiner Goebbels, en 2012.

Le choix du lauréat est effectué par un jury de sept personnalités du théâtre, nommées par le ministère norvégien de la culture, et le prix, annoncé le jour de l'anniversaire de la naissance d'Henrik Ibsen (20 mars 1828-23 mai 1906), est remis en septembre, à Oslo, pendant le festival de théâtre qui lui aussi porte le nom d'Ibsen. Peter Handke a appris en novembre 2013 qu'il était lauréat. " On m'a dit de rien dire, alors je me suis tu ", déclare l'écrivain autrichien de 71 ans, qui vit à Chaville (Hauts-de-Seine), depuis le début des années 1990.

"J'ai été ému, poursuit-il de sa voix douce, mais surtout surpris, parce que le théâtre est toujours un peu à côté de moi. " Il ne faut voir aucune coquetterie dans ces propos : Peter Handke a toujours entretenu une relation particulière avec le théâtre.

Il y va peu, même quand ses pièces sont jouées. Il n'a pas vu la dernière en date, Par les villages, qui a été créée par Stanislas Nordey dans la Cour d'honneur du Palais des papes, à Avignon, en 2013, avant de tourner en France.

Jeanne Balibar dans "Par les villages", de Peter Handke, mis en scène par Stanislas Nordey, dans la Cour d'honneur à Avignon, le 4 juillet 2013.

UN ARC DU TEMPS

Quand je les ai écrites, mes pièces ne m'appartiennent plus, elles appartiennent aux acteurs ", dit-il. De la première, Outrage au public (1965), à Toujours la tempête, qui sera créée au printemps 2015 à l'Odéon-Théâtre de l'Europe, dans une mise en scène d'Alain Françon, en passant par La Chevauchée sur le lac de Constance (1970), Les Gens déraisonnables sont en voie de disparition (1973) ou L'Heure où nous ne savions rien l'un de l'autre (1988), qui décrit, sans paroles, les croisements de gens sur une place, le théâtre de Peter Handke dessine un arc du temps, qui se conjugue avec ses romans et récits.

Une de ses pièces, Voyage au pays sonore ou l'art de la question, a suscité une polémique très violente, en 2006. Marcel Bozonnet, qui était administrateur général de la Comédie-Française, et avait prévu de la présenter au Théâtre du Vieux-Colombier, a décidé de la déprogrammer, après avoir appris que Peter Handke avait assisté aux

obsèques du dirigeant serbe Slobodan Milosevic, accusé de " crimes de guerre ", " crimes contre l'humanité " et " génocide ".

Une pétition, signée par des grands noms européens de la culture, en particulier par deux prix Nobel de littérature, Elfriede Jelinek et Harold Pinter, a apporté son soutien à l'auteur, qui la même année 2006 a renoncé à recevoir le très renommé prix Heinrich Heine, décerné par la ville de Düsseldorf, en Allemagne. " Un jury indépendant avait choisi de me donner ce prix, explique Peter Handke, mais les politiques de la région s'en sont mêlés. Ils voulaient

décider si j'étais digne de recevoir le prix. Je n'ai pas voulu aller à la bagarre. "

Depuis, les pièces de Peter Handke, que les polémiques avaient rendues moins présentes sur les scènes françaises, ont repris la place qui leur revient. Sans scandale, comme ce fut le cas pour Les Beaux jours d'Aranjuez, mis en scène par Luc Bondy à l'Odéon-Théâtre de l'Europe en 2012, ou Par les villages, qui, à Avignon, a mené 2 000 spectateurs, chaque soir, sur les grands chemins de " la sensation vraie ", pour reprendre une expression de l'auteur.

www.lemonde.fr



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJIA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Sur initiative du gouvernement

Les jeunes à l'école de la citoyenneté

Etonam Sossou

Environ 250 jeunes provenant de diverses associations et organisations de jeunesse de la région maritime et de la commune de Lomé, ont été sensibilisés le 20 mars à Lomé, autour du thème : «Les jeunes et les défis liés à l'appropriation des valeurs citoyennes». Cette journée de sensibilisation est la dernière d'une série de six rencontres qui se sont déroulées dans toutes les régions du Togo (Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé, Kpalimé). Elle s'inscrit dans le cadre du programme d'éducation à la citoyenneté initié à l'endroit des jeunes par le ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes depuis 2010. L'objectif est de permettre aux jeunes de s'approprier et de promouvoir les valeurs citoyennes au sein de leurs communautés et à l'intérieur de leurs associations.

«Le programme d'éducation à la citoyenneté vise à aider les jeunes à devenir des citoyens qui réussissent, des individus responsables et sûrs d'eux-



mêmes, conscients de leurs droits et de leurs devoirs. L'objectif du ministère à travers cette initiative est de vous apporter non seulement une sensibilisation mais aussi des connaissances et le savoir-faire nécessaires pour vous permettre de jouer un rôle dans la société en contribuant valablement aux actions de développement aux niveaux local, national et international» a précisé dans son mot d'ouverture le directeur de la jeunesse, M. Anala Arime Telata.

Il s'était agi d'édifier les participants sur la démarche à entreprendre pour créer et rendre officielle une

association de jeunes ainsi que sur la formation civique, la citoyenneté et les principes démocratiques.

Cette rencontre a également donné l'occasion aux jeunes d'être éclairés davantage sur les attributions et les missions du conseil national de la jeunesse et d'être informés sur les nombreuses irrégularités et des cas graves de fraudes (associations fictives, faux mandats, mauvaises interprétations des textes, etc...) qui ont émaillé le processus de renouvellement des instances du (CNJ) et contraint le gouvernement à l'annuler.

Pour une meilleure exécution des projets de 2014

Le comité sectoriel «Education» a validé ses outils de programmation

Les acteurs intervenant dans le domaine éducatif au Togo, se sont réunis le 18 mars à Lomé, au sein du comité sectoriel «Education» pour valider les outils de programmation opérationnelle. Ces outils que sont l'agenda de travail, le Plan de travail, le Budget Annuel (PTBA) et le Tableau de Bord Annuel des Indicateurs (TBAI), ont été examinés par les participants en vue leur mise en œuvre pour l'année 2014. Le comité sectoriel «Education» regroupe les acteurs de l'enseignement primaire, secondaire, supérieur, technique et de l'alphabétisation, ainsi que les partenaires techniques et financiers qui partagent les préoccupations du Togo en matière d'éducation.

L'ensemble du processus est appuyé par le volet 1 du 2^{ème} Projet d'Appui Institutionnel (PAI2) financé par l'Union Européenne et mis en œuvre à travers le Programme des Nations Unies pour le

développement (Pnud) et le Ministère de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire.

Après cette rencontre, il ne restera que deux comités sectoriels, organes du Dispositif Institutionnel de coordination, de suivi et de l'évaluation des Politiques de Développement, à se prêter à l'exercice afin que tous les ministères disposent d'outils de planification et de suivi pour la mise en œuvre effective de la Stratégie de Croissance Accélérée pour la Promotion de l'Emploi.

Le PTBA se justifie par la nécessité d'aligner le programme de travail sur les prévisions budgétaires. Ainsi, il constitue l'outil principal de mise en œuvre du budget de l'Etat dans les ministères. Le PTBA décrit en partant du lien de la programmation pluriannuelle, les activités prévues en liaison avec les produits, les responsables

chargés de leur mise en œuvre, le chronogramme de leur réalisation et les ressources nécessaires pour leur mise en œuvre tel que prévu par le budget de l'Etat. Toute proposition d'activités dans le PTBA doit alors être garantie par une programmation de ressources soient internes soient externes.

En ce qui concerne le TBAI, c'est un outil qui exprime la conséquence directe en termes de résultat, émanant de la mise en œuvre des activités planifiées et des marchés publics exécutés grâce à la mise à disposition des ressources en fonction des engagements de dépenses envisagées. Le TBAI indique les indicateurs de produits, ceux d'effets et éventuellement ceux d'impact qui pourraient être affectés au cours de l'année du fait de la mise en œuvre du PTBA, du plan de passation de marché (PPM) et du plan d'engagement des dépenses (PED).

Traitement de l'information sur la SCAPE

Les meilleures œuvres récompensées

Le ministère de la planification et de l'aménagement du territoire, à travers le secrétariat technique du DSRP a voulu inciter les journalistes à divulguer d'avantage à travers leur production des informations concernant la Stratégie de Croissance Accélérée et de la Promotion de l'Emploi (SCAPE). Pour s'y faire il a en novembre 2013, mis des prix en jeu par un

concours sur «les infrastructures économiques dans la promotion d'une croissance économique accélérée, inclusive et génératrice d'emplois». Cette première édition de la meilleure œuvre journalistique sur la SCAPE a décerné trois prix le 19 mars, aux journalistes ayant obtenu de bonne moyenne à l'issue du délibéré du jury composé de journalistes expérimentés. Il

s'agit de Kate Nuboukpo de la télévision togolaise (1^{er} prix : un ordinateur et une clé Hélium nomade), Dosseh Sohey du site d'information emergencetogo.com (2^{ème} prix : un appareil photo numérique, un enregistreur et une clé Hélium nomade) et d'Alice Barandao de Radio Lomé (un enregistreur et une clé Hélium nomade).

Par l'offre d'un groupe électrogène de 110KVA au CHU Sylvanus Olympio

La CEET soutient les malades souffrant de l'insuffisance rénale

La Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) vient d'offrir un groupe électrogène de 110KVA au centre hospitalier universitaire Sylvanus Olympio. La cérémonie de remise officielle de ce nouveau groupe d'une valeur de 15 millions de Fcfa a eu lieu le 20 mars, en présence des directeurs de la CEET et du CHU Sylvanus Olympio, ainsi que du Directeur de cabinet du premier ministre. «L'acquisition de ce nouveau matériel va en amont résoudre l'énorme problème d'électricité que ce centre rencontre et en aval améliorer la qualité du traitement des malades souffrant de l'insuffisance rénale», s'est réjoui le Directeur Général du CHU-Sylvanus Olympio, Col. Dr. ADOM Wiyoo-kpao.

Le CHU-Sylvanus Olympio, créé en février 1980 ne disposait que d'un groupe électrogène de 40 KVA jusqu'en 2012. Ce groupe électrogène n'alimentait que six générateurs de dialyse, deux osmoseurs, deux pompes presseurs et trois climatiseurs de bureau. En 2012, avec le projet japonais Tokushukai, la nécessité d'agrandir le centre est devenu impératif mettant en évidence l'insuffisance de la fourniture d'électricité par l'ancien groupe électrogène.



Coupe du ruban symbolique

Selon le Directeur Général de la CEET, Dr. Gtrandé DJETELI, ce geste de sa structure, s'inscrit dans la politique de développement par le bien être des populations togolaises du chef de l'Etat Faure Gnassingbé. «La CEET est comblée d'avoir offert du matériel

qui peut sauver de nombreuses vies qui souffrent de l'insuffisance rénale. Et, d'ailleurs aujourd'hui la santé des togolais et togolaises fait partie des principales préoccupations du gouvernement», a renchéri le D.G de la CEET.



Le groupe électrogène de 110 KVA

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1208 DE LOTO BENZ DU 12 Mars 2013

Nous sommes le Mercredi 19 Mars 2014 et le tirage de Loto Benz auquel nous prenons part porte le N°1209

Lors du dernier tirage de Loto BENZ, ce sont les villes de SOKODE, ANIE et LOME qui se sont illustrées par les gros lots qui y ont été gagnés.

Les points de vente 1201 et 2463 basés respectivement à SOKODE et ANIE ont recensé chacun un lot de 500.000F CFA et un gros lot de 1.000.000F CFA.

A LOME, nous avons enregistré un lot de 500.000F CFA, un gros lot de 2.000.000F CFA et un gros lot de 2.250.000 F CFA auprès des opérateurs 5716, 3806 et 60124.

Au PMU'TG, le Tiercé du Mardi 11 mars 2014, a permis aux parieurs ayant trouvé la combinaison gagnante dans l'ordre de remporter la somme de 514.000F CFA.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS ! BONNE CHANCE A TOUS !

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1209 de LOTO BENZ du mercredi 19 Mars 2014

Numéro de base

24

29

50

83

30